

A partir de la rentrée 2018-2019, l'accès en master 1 de psychologie est sélectif.

Les candidatures devront obligatoirement faire l'objet d'une saisie sur une base de données. Cette base sera ouverte du 1^{er} au 15 juin 2018. A partir du 16 juin, plus aucune candidature ne pourra être formulée.

Bien que le master 1 de psychologie soit commun à l'ensemble des parcours de master 2, les candidatures répondront à une logique de parcours. Les candidat-e-s devront donc faire un dossier pour chacun des parcours souhaités.

La capacité d'accueil totale en M1 est limitée à 270 étudiant.e.s

Le dossier devra être composé des éléments suivants :

- Les diplômes, certificats et relevés de notes* permettant d'apprécier la nature, le niveau des études suivies
- Dossier détaillé du cursus suivi par le candidat permettant notamment d'apprécier les objectifs et les compétences visées par le parcours de licence de Psychologie suivi** et incluant le cas échéant le travail d'étude et les stages réalisés en L3
- Attestation(s) du/des stage(s) effectué(s) et appréciation du/des stage(s) par l'encadrant de stage le cas échéant
- Une présentation du projet de recherche*** et de stage**** de Master en adéquation avec le parcours de Master souhaité
- CV
- Lettre de motivation

*photocopie de relevé de notes de l'année et non du semestre ; lorsque, pour des raisons de délais administratifs, le diplôme de licence n'est pas disponible, le relevé de note de licence 3 sera le document exigé

**copie du guide des études/descriptif détaillé des enseignements du cursus/pour les étudiant.e.s en mobilité copie du contrat pédagogique d'études

*** et **** : ces éléments doivent figurer dans la lettre de motivation : thématique de recherche envisagée, type et lieu de stage envisagés

Les critères d'examen des dossiers seront les suivants :

- Apprécier la nature et le niveau des études suivies en L3 de Psychologie
- Apprécier le projet académique et professionnel ou de recherche
- Les expériences professionnelles
- Le projet de stage
- Les éléments de formation à la recherche

Le jury de sélection sera composé comme suit :

- La ou le responsable du master mention psychologie (Président-e)
- La ou le responsable du parcours « Développement, Education, Handicap : individu et société »
- La ou le responsable du parcours « Neuropsychologie clinique, évaluation périschirurgicale et réhabilitation cognitive »
- La ou le responsable du parcours « Psychologie des processus neurocognitifs et sciences affectives »
- La ou le responsable du parcours « Psychologie du comportement et apprentissages »
- La ou le responsable du parcours « Psychologie du travail : Management des organisations, Evaluation et Ergonomie »
- La ou le responsable du parcours « Psychologie et justice »
- La ou le responsable du parcours « Psychopathologie clinique et psychothérapies psychanalytiques »
- La ou le responsable du parcours « Psychopathologie et psychologie de la santé »
- La ou le responsable du parcours « Thérapies comportementales et cognitives »
- La ou le responsable du M1 de psychologie
- La ou le responsable de la mention licence
- La ou le responsable de la licence 3 de psychologie

Les convocations pour les entretiens seront notifiées au plus tard le 13 juillet 2018.

Les résultats d'admission seront notifiés au plus tard le 27 juillet 2018.

Récapitulatif :

Ouverture de la base/début de la saisie des candidatures : 1 er juin

Fermeture de la base/fin de la saisie des candidatures : 15 juin

Date maximale de publication pour l'admissibilité : 13 juillet

Date maximale de publication pour l'admission : 27 juillet

Plus de détails prochainement